

*Ministère des Affaires Sociales
du Travail et de la Solidarité*

Le Ministre

Nos Réf. : CAB.P N°03059584 /FM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 09 OCT 2003

127, rue de Grenelle 75700 Paris 07. SP

Téléphone : 01 44 38 38 38

Télécopie : 01 44 38 20 10

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les inquiétudes des organisations syndicales CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC de l'Association pour la formation professionnelle des adultes de la région Centre suscitées par le projet de transfert aux régions de l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA).

Comme vous le savez, le Premier Ministre a annoncé lors de son discours de clôture des Assises des libertés locales à ROUEN le 28 février 2003 qu'il souhaitait parachever le transfert de compétences dans le domaine de la formation professionnelle en confiant aux régions la responsabilité de la politique et des outils de la formation qualifiante des demandeurs d'emploi.

Le projet de loi de décentralisation, préparé au deuxième trimestre 2003 et qui sera présenté au Parlement à l'automne, prévoit ainsi le transfert aux conseils régionaux des crédits de l'Etat qui, aujourd'hui financent les actions de formation en direction des demandeurs d'emploi ainsi que les prestations associées (hébergement, restauration et suivi médico-psychologique et pédagogique des stagiaires), menées par les centres de formation relevant de l'AFPA.

Le 3^{ème} contrat de progrès 2004-2008 liant l'Etat à l'AFPA encadrera les modalités de ce transfert, précisera les évolutions nécessaires de l'AFPA et les modalités de l'accompagnement de l'Etat. Ces orientations seront ensuite discutées et négociées région par région dans le cadre de conventions tripartites Etat/Région/AFPA, prise en application de ce contrat de progrès. Ces conventions préciseront pour chaque région les modalités et le calendrier des transferts (qui devront être effectifs au plus tard le 31 décembre 2008) ainsi que les évolutions souhaitées par le conseil régional quant au schéma régional des formations de l'AFPA.

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Ancien Ministre
Sénateur du Loiret
Palais du Luxembourg
75291 PARIS CEDEX 06

L'ensemble de ces évolutions n'a vocation à remettre en cause ni le statut de l'AFPA qui reste une association nationale tripartite composée des pouvoirs publics (représentant de l'Etat et des Conseils régionaux) et des partenaires sociaux, ni la convention collective applicable au personnel, actuellement en vigueur qui continuera à s'appliquer.

Le contrat de progrès sera élaboré pour la fin de l'année 2003, sous le contrôle des instances délibérantes de l'AFPA et en concertation avec les conseils régionaux. La lettre de cadrage que j'ai adressée le 6 juin 2003 au président de l'AFPA, Monsieur Jean-François PILLIARD précise le contour et les enjeux de ce futur contrat de progrès. Elle indique que la subvention nationale versée par l'Etat à l'AFPA sera recentrée sur les actions concourant à la politique de l'emploi sur les champs de la construction du projet professionnel des demandeurs d'emploi, l'offre de certification, l'accompagnement des mutations économiques et la reconversion des salariés ainsi que les actions de formation des publics spécifiques, qu'il s'agisse des détenus, militaires, résidents d'outre-mer ou travailleurs handicapés.

L'Etat aidera l'AFPA, pendant la durée du contrat de progrès, à réussir sa modernisation en s'appuyant sur la poursuite de l'amélioration de ses procédures internes de contrôle et des conditions de certification de ses comptes annuels. L'AFPA, qui demeurera un opérateur de la politique de l'emploi du ministère, sera ainsi en mesure de chercher des financements complémentaires, en contractualisant avec les conseils régionaux et les autres collectivités territoriales, notamment les conseils généraux dans le champ de l'aide à l'insertion, les entreprises et les branches professionnelles pour l'adaptation des compétences et la qualification des salariés.

Jc vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



François FILLON